

respiratoires professionnelles et étudieront la possibilité d'une coopération entre l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et le Centre international pour la prévention des maladies respiratoires professionnelles.

IV. PROMOTION DES LIENS

L'histoire, la langue, les relations commerciales et une longue tradition d'échanges culturels ont cimenté des liens transatlantiques fondés sur la culture et la société. Pour permettre à ces précieuses relations de continuer à se développer à l'aube du siècle prochain et au-delà, il faut jeter de nouveaux ponts entre les peuples de l'UE et du Canada.

1. Renforcement des liens dans le domaine de l'éducation et de la culture

Ils veilleront à :

- renforcer encore leur coopération par le biais de l'Accord sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- encourager la coopération volontaire et la diffusion d'informations en vue de la reconnaissance mutuelle des études et diplômes universitaires et des qualifications professionnelles ;
- poursuivre leur coopération dans le domaine culturel en favorisant davantage les contacts entre les institutions culturelles de l'Europe et du Canada ;
- encourager l'étude de leurs systèmes de gouvernement respectifs ainsi que de l'histoire, des cultures et des langues de l'autre partie, en prévoyant notamment la possibilité de créer un réseau de centres d'excellence transatlantiques ;
- coopérer en vue de négocier un arrangement bilatéral dans le secteur de l'audio-visuel ;
- faciliter les coproductions dans le cadre de leurs régimes réglementaires respectifs ;